

HAUTE ECOLE BRUXELLES – BRABANT

DEMANDE D'INSCRIPTION EN SPECIALISATION GERIATRIE ANNÉE ACADÉMIQUE 2022-2023

` '		
VMPSE (*)		

(*) ne pas compléter, cadre réservé à l'ISEK

Nom (en majuscule)									
Prénom(s)								Sexe (M / F)	
Lieu de naissar	nce						Pays		
Date de naissa	nce	Natio			Natior	nalité			
Adresse légale							Numéro		
Code Postal		Localité							
Pays		Téléphone (format international)							
Adresse d'étuc (pour les non-résidents c'e que vous aurez en Belgiqu votre inscription à l'ISEK - remplir)	est l'adresse ne à partir de						Numéro		
Code Postal	Localité		alité						
GSM (format international)			•						
E-mail (bien lisible !)									
N° national (seul les résidents inscrits dans commune belge en ont ur	une	belges et			Date de validité carte d'identité				
Etat civil	□ célibataire				□ marié(e)				
Personne de contact	□ Père □ Mère □ Conjo	re				Nom: Prénom: Téléphone:			••••••

Activités antérieures à l'inscription à l'ISEK



1/ enseignement secondaire

Titre d'études secondaires (ex. CESS. BAC)	Obtenu en (année)	
Etablissement fréquenté		

2/ enseignement supérieur – après CESS (à compléter uniquement si le diplôme a été obtenu)

Titre d'études supérieures (ex.Bachelier, Master,)	Obtenu en (année)	
Etablissement fréquenté		

3/ à justifier : années postérieures à l'enseignement secondaire

Compléter le tableau ci-après et fournir les documents correspondants (voir aussi en page 3).

Etudes supérieures : section/filière, année d'études, échec ou réussite, copie du bulletin de notes mentionnant crédits au programme et crédits validés

Emploi : fiches de salaires, preuve détaillée des jours et heures d'occupation, ... Chômage : attestations Autre : à préciser

Année à	Type d'activité	Dénomination	Etudes		
justifier	Type a activite	(établissement scolaire, employeur ou autre)	Année	Crédits acquis	Crédits au programme
2017-2018	o Etudes o Travail o Chômage o Autre (A préciser)				
2018-2019	EtudesTravailChômageAutre (A préciser)				
2019-2020	EtudesTravailChômageAutre (A préciser)				
2020-2021	O Etudes O Travail O Chômage O Autre (A préciser)				
2021-2022	O Etudes O Travail O Chômage O Autre (A préciser)				

Je déclare savoir et accepter que :

- mon inscription ne sera effective que lorsque TOUS les documents demandés seront en possession du secrétariat et que le montant du droit d'inscription aura été enregistré sur le compte de la Haute Ecole
- comme étudiant non-résident désireux de m'inscrire en Kinésithérapie, je suis soumis aux dispositions spéciales concernant les <u>non-résidents</u> et les procédures de tirage au sort
- malgré la législation sur la libre circulation des diplômés, certains pays se réservent le droit d'attribuer l'autorisation d'exercer. La Haute Ecole Bruxelles-Brabant ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une décision qui ne lui appartient pas.



Documents à remettre au secrétariat pour qu'une inscription à l'ISEK soit envisagée

Lors de votre rendez-vous d'inscription vous devrez vous présenter au secrétariat étudiant muni de votre dossier complet. L'inscription ne pourra être validée que si le dossier est complet dans le respect des prescriptions du *Règlement des études*.

Pour TOUS les candidats

- > Formulaire d'inscription
- 1 photo d'identité (format passeport avec nom et prénom au verso).
- Un extrait d'acte de naissance (original ou copie) délivré dans la commune d'origine.
 Si ce document est rédigé en langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction établie par un traducteur juré.
- ➤ Une photocopie recto-verso de la carte d'identité. La durée de validité de ce document doit couvrir l'année académique 2022-2023. Lors de l'inscription, apportez votre carte d'identité (et la carte de résident pour les non-belges qui sont déjà établis en Belgique).
- Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs original modèle 1 (extrait du casier judiciaire) ne peut être antérieur à 3 mois avant l'inscription

Diplôme de l'enseignement secondaire

⇒ si obtenu en Belgique :

copie du diplôme (<u>nous montrer l'original</u>) ou l'attestation provisoire originale de l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) portant la signature du chef d'établissement et du titulaire ainsi que la date de délivrance de ces documents.

⇒ si obtenu dans un pays étranger :

copie du baccalauréat (signé par le titulaire)

(ou du diplôme de fin d'études secondaires délivré dans votre pays). Nous montrer l'original

Diplôme de l'enseignement supérieur

⇒ si obtenu en Belgique :

copie du diplôme (<u>nous montrer l'original</u>) ou l'attestation provisoire originale de l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) portant la signature du chef d'établissement et du titulaire ainsi que la date de délivrance de ces documents.

⇒ si obtenu dans un pays étranger :

copie du baccalauréat (signé par le titulaire!)

(ou du diplôme de fin d'études secondaires délivré dans votre pays). Nous montrer l'original

Demande d'équivalence au diplôme supérieur belge.

Tout candidat titulaire d'un diplôme supérieur délivré par un établissement étranger doit en demander l'équivalence directement auprès du Service des Equivalences de la Fédération Wallonie Bruxelles. La procédure de demande est gérée par ce service, qui est seul habilité à délivrer ce document indispensable.



Les justificatifs des activités exercées depuis la fin des études secondaires ou du baccalauréat jusqu'au moment de la demande d'inscription (documents originaux ou copies, dans ce cas, veuillez présenter les pièces originales). Seules les cinq dernières années scolaires doivent être justifiées. Ces documents seront donc soit des attestations de fréquentation scolaire, soit des relevés de notes officiels (comportant le cachet et la signature de l'Etablissement scolaire), soit des attestations d'emploi, de chômage ... et doivent couvrir toute l'année académique concernée.

Les attestations de fréquentation **ou** d'inscription doivent être datées de **la fin de l'année scolaire concernée** et doivent prouver la présence de l'étudiant jusqu'à la fin de l'année scolaire (ou, le cas échéant, mentionner une date d'abandon).

- Copie du bulletin officiel, pour chaque année scolaire (au maximum les cinq années précédant l'inscription à l'ISEK) dans l'enseignement supérieur (en Belgique ou à l'étranger), précisant clairement le nombre de crédits au programme de l'étudiant ET le nombre de crédits validés (comportant le cachet et la signature de l'Etablissement scolaire)
- Attestation d'apurement de dettes : uniquement si vous avez déjà été inscrit dans une haute école ou une université <u>en Belgique</u>. Ce document officiel prouve que vous n'avez pas de dette auprès de cet établissement, à qui vous devez donc le réclamer et ce <u>uniquement pour l'année académique la plus récente</u> avant l'inscription à l'ISEK (avant l'année 2014-2015 il ne faut rien justifier).
- **Le certificat médical** (exclusivement le modèle se trouvant en annexe) à compléter par un médecin.
- L'attestation d'examen médical / bilan de santé (visite médicale organisée dans le cadre PSE). Uniquement pour les étudiants ayant déjà été inscrits en Belgique dans une haute école (les universités n'organisent pas ces visites médicales) : réclamez-lui l'original de ce document, cela vous évitera de devoir refaire cette visite médicale, qui sera organisée par l'Isek en cours d'année.
- ➤ Une photocopie du diplôme supérieur donnant accès à la spécialisation ou l'attestation provisoire si le diplôme a été obtenu en 2021/2022. Nous montrer l'original.
- L'attestation d'équivalence du diplôme supérieur étranger. Nous montrer l'original.

Coordonnées du secrétariat inscriptions :

Téléphone: 02/560.29.18

Mail: secretariat.geriatrie@helb-prigogine.be



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Equivalence du bac et du diplôme supérieur étranger

Demande d'équivalence au certificat belge d'enseignement secondaire supérieur
 Demande d'équivalence d'un diplôme supérieur étranger

Tout candidat titulaire d'un diplôme ou certificat d'études secondaires délivré par un établissement étranger **doit** en demander l'équivalence directement auprès du Service des Equivalences de la Fédération Wallonie Bruxelles. La procédure de demande est gérée par ce service, qui est **seul** habilité à délivrer ce document **indispensable**.

Attention : pour demander à intégrer une école belge lors de la rentrée de septembre 2022, la totalité du dossier de demande d'équivalence (documents + paiement) doit être <u>en possession du service des équivalences au plus tard le 15 juillet 2022.</u>

Site internet: http://www.equivalences.cfwb.be.

Le dossier complet peut être envoyé par mail ou déposé sur place après rendez-vous pris notamment par téléphone au +32 (0)2 690 86 86.

Ce service est totalement indépendant de l'ISEK. Les renseignements et le suivi des demandes ne peuvent être obtenus qu'auprès de cette instance.

Logement

L'ISEK ne dispose d'aucune infrastructure prévue à cet effet. Voici quelques pistes pour vous aider :

- Plateforme logement étudiant (PLE): www.ple.brussels
- Maison des étudiants de Forest (internat) : www.mde-forest.be
- Des chambres, studios ou appartements sont bien sûr à louer sur le marché privé. A titre d'exemple, voici deux sites utiles : www.immoweb.be et www.brukot.be

Service social

L'assistante sociale pour la gériatrie est Madame Elvire De Cooman Haute Ecole Bruxelles-Brabant – GSM : 0474 61 64 14 – edecooman@he2b.be

(Sécurité sociale, aide au logement, bourses, ...)



Paiement du droit d'inscription

Voici les montants pour l'année académique 2022-2023.

Spécialisation GERIATRIE 600,00 €

Pour confirmer votre inscription, un virement bancaire de 50€ vous sera demandé après le rendez-vous.

Les étudiants ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne doivent en outre payer un DIS (droit d'inscription spécifique, qui s'ajoute chaque année aux montants repris ci-dessus).

Ce DIS est de : 992,00 € en Gériatrie

Les frais d'études ne font l'objet d'un remboursement éventuel qu'en cas de désinscription ou d'abandon, celle-ci devra faire l'objet d'une demande écrite, datée et signée.

- Pen cas de désinscription signifiée par écrit avant le 1^{er} décembre 2022, il est possible de récupérer les frais engagés, à l'exception d'un montant correspondant de 50€ représentant les frais administratifs des droits d'inscription.
- à partir du 1^{er} décembre 2022, aucun remboursement n'est possible

Ces montants couvrent le droit d'inscription, les frais administratifs et les matériaux employés lors des cours pratiques.

Il est impératif que le montant précis soit crédité dans son intégralité en une seule fois et qu'il ne soit pas amputé de frais de change ou bancaires.

Il convient dès lors de préciser à votre organisme de banque que tous les frais supplémentaires sont à votre charge.

Cette somme est à verser au compte

IBAN BE67-0912-1204-7887 (BIC GKCCBEBB)

de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant – Chaussée de Waterloo 749 - 1180 Bruxelles, ouvert auprès de la Banque Belfius.

En communication : le nom et le prénom **de l'étudiant(e)**

la mention Département A

l'année et la section dans laquelle l'étudiant s'inscrit

exemple : Joëlle Dupont, Département A, spécialisation gériatrie

Seuls les versements bancaires sont acceptés.

Nous ne possédons par de terminal Bancontact!



Spécialisation en Gériatrie et Psychogériatrie

Certificat médical de bonne santé et d'aptitude physique

Je soussigné(e), personnellement examiné :	Docteur en médecine, certifie avoir
Madame/Mademoiselle/ Monsieur	
et la/le déclare en bonne santé.	
l'accomplissement normal des cours et d	gie qui soit de nature à compromettre les stages prévus durant ses études de la et Psychogériatrie, ou de mettre en danger ené(e) à fréquenter.
Cachet du médecin	Date : Signature du médecin

